

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
Séance du 5 juin 2023**DÉLIBÉRATION n°2023-38**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 5 juin 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 mai 2023.

**Point de l'ordre du jour :**

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 3 avril 2023

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,

**Exposé de la décision :**

Sans objet

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 3 avril 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>	<b>DÉCOMPTE DE VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 36</b>	Abstentions : 0
<b>Quorum : 18</b>	Votants : 29
Membres présents : 24	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 5	<b>Votes exprimés : 29</b>
<b>Total des membres présents et représentés : 29</b>	<b>Majorité requise : 15</b>
	<b>Pour : 29</b>
	Contre : 0

**Pièce jointe :**

- compte-rendu du conseil d'administration du 3 avril 2023.

Fait à Tours,

COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURSSéance du 03 avril 2023Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;  
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

M. Marc CLASTRE ; M. Emmanuel NERON ; M. Philippe ROINGEARD ;  
M. Pascal CHAREILLE ; M. Christophe DOS SANTOS ; Mme Fabienne LABELLE ; Mme Colombine MADELAINE ; M. Olivier PICHON ; Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT ; M. Hovig TER MINASSIAN ;  
Mme Gwenaëlle BAUDET ; M. Bertrand BILLAULT ; M. Xavier HOUILLIER ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Benoît WOLF ;  
M. Léo CORDAT ; Mme Joëla LAPLEAU-GIRARD ; Mme Alissa FOUQUET ; M. Tristan ROGER ;  
Mme Julie STENNE-MEUTEY ;  
M. Thierry CHAILLOUX ; Mme Barkaroum REAILI ;

## Ont donné procuration :

- M. Judicaël OSMOND à M. Arnaud GIACOMETTI ;
- Mme Claude OPHELE à M. Philippe ROINGEARD ;
- Mme Lucie LEPAGE à M. Benoit WOLF ;
- Mme Catherine BELZUNG à Mme Fabienne LABELLE ;
- M. Xavier HOUILLIER à Mme Gwenaëlle BAUDET (jusqu'à 15h) ;
- Mme Pauline SAINT-MARTIN à M. Philippe ROINGEARD ;
- Mme Anne BESNIER à M. Arnaud GIACOMETTI ;
- Mme Joëla LAPLEAU-GIRARD à Mme Julie STENNE-MEUTEY (à partir de 16h50).

## Participaient à titre consultatif :

Mme Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ; Mme Corinne AUGÉ-GOUILLOU, Vice-présidente en charge de la démocratie universitaire, de la transparence et du dialogue avec les composantes ; Mme Catherine BEAUMONT, Vice-présidente chargée des relations avec les grands organismes et les collectivités territoriales ; Mme Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ; Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN, Présidente du Conseil académique ; M. Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ;

M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services ; Mme Sylvie CROCHET, Directrice de cabinet du Président ; M. Jérôme BARRÈRE, Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ;

M. Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et Langues ; Mme Marion BAUDON-MACHUEL, Directrice de Centre d'études supérieures de la Renaissance ; M. Denys BRAND, Directeur de l'UFR de Sciences pharmaceutiques ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR de Sciences et Techniques ; M. Frédéric DENIS, Directeur par intérim de l'UFR d'Odontologie ; M. Patrice DIOT, Directeur de l'UFR de Médecine ; M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours ; M. Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR d'Arts et Sciences Humaines ;

M. Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financières ; Mme Anne KHOURY, Directrice des ressources humaines ; Mme Cloé FREULON et M. Thomas THUILLIER, représentants de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un secrétaire de séance soit désigné-e par le conseil d'administration. M. Marc CLASTRE, candidat, est désigné secrétaire de séance.

## **1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1.1. Compte-rendu du Conseil d'administration du 06 mars 2023**

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 06 mars 2023.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 06 mars 2023 par la délibération n°2023-25.

## **2. INFORMATIONS GENERALES**

### **2.1. Informations par le Président**

#### **➤ Première édition du forum de la santé**

En partenariat avec la région Centre – Val de Loire et l'Agence Régionale de la Santé, l'Université de Tours et l'Université d'Orléans ont organisé le 21 mars 2023 sur le site d'Orléans, la première édition du Forum de la santé, avec pour objectif de faire émerger des solutions innovantes dans un contexte d'urgence démographique.

Ce forum de la santé, dont le programme avait été construit par Patric Diot, doyen la faculté de médecine de Tours, était organisé autour de quatre tables-rondes, sur les thématiques suivantes :

- La télémédecine, son apprentissage et ses évolutions ;
- L'accompagnement des infirmier.e.s en pratique avancée ;
- Le service sanitaire ;
- L'attractivité, de la formation à l'installation.

Cette journée a permis de mettre en lumière les ressources dont disposent les différents acteurs de la santé en région Centre-Val de Loire et les actions déjà mises en œuvre pour pallier les difficultés rencontrées.

M. Patrice DIOT évoque la bonne synergie entre les deux universités à l'occasion de l'organisation de ce forum, mais également dans la poursuite de leurs missions communes.

#### **➤ Séminaire d'établissement sur les violences sexuelles et sexistes**

Le 23 mars 2023, un séminaire d'établissement relatif aux violences sexuelles et sexistes, à destination des personnels en situation de responsabilité, a été organisé par la Mission égalité.

Ce séminaire, animé par un cabinet extérieur, s'organisait autour de quatre thématiques :

- Violences sexuelles et sexistes : définitions et chiffres clefs ;
- Les conséquences des violences ;
- La procédure et les sanctions disciplinaires ;
- Comment agir ?

Il est rappelé que toutes formes de violences sexuelles et sexistes à l'université de Tours peuvent faire l'objet d'un signalement à l'adresse [vss@univ-tours.fr](mailto:vss@univ-tours.fr). Écouter, protéger et accompagner les victimes de violences sexistes et sexuels est primordial. Mais il est également essentiel de prévenir et détecter ces violences en formant mieux les personnels et les étudiant.es. Le séminaire du 23 mars 2023 s'inscrit dans un plan de formation plus large.

➤ **Colloque « (re)Penser l'université française : de la loi Faure aux défis de l'université du XXI<sup>ème</sup> siècle »**

Les 23 et 24 mars 2023, l'IRJI (Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire de l'Université de Tours) et le LIRIS (Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Innovations Sociétales de l'Université de l'université Rennes 2) ont organisé, sur le site Portalis et en distanciel, le colloque « (re)Penser l'université française : de la loi Faure aux défis de l'université du XXI<sup>ème</sup> siècle ».

Trois thématiques étaient au programme de ces deux journées de rencontre :

- Des universités au défi de leur gouvernance ;
- Vers des universités pleinement situées ? ;
- L'université au croisement des défis sociétaux.

Les réponses que devront apporter les universités françaises aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle seront complexes. Les travaux issus du colloque, qui feront l'objet d'une publication, vont nous aider à mieux les cerner, à mieux les comprendre et à mieux y répondre.

➤ **DéTours des sciences**

Le 31 mars 2023, la troisième édition de l'événement DéTours des sciences s'est déroulé au sein de l'Université, sur la thématique « Les enjeux éthiques et sociaux de l'intelligence artificielle ».

Soutenue par les partenaires territoriaux de l'Université (la Région Centre-Val de Loire, Tours Métropole Val de Loire et la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation), cet évènement s'inscrit, d'une part, dans la mission de diffusion du savoir de l'Université et, d'autre part, dans sa volonté de faire dialoguer les sciences et la société.

L'évènement a rencontré un fort succès, puisque près de 100 étudiant.e.s et 300 collégien.ne.s accompagnés de 22 enseignant.e.s en provenance de sept établissements de la région Centre-Val de Loire s'y sont rendus. Il s'est conclu par une table ronde et une conférence sur la conscience de l'intelligence artificielle par Jean-Gabriel Ganascia, professeur à la Sorbonne et auteur d'un dernier ouvrage sur les « Les servitudes virtuelles ».

➤ **Pôle universitaire d'innovation Loire Valley Innov'**

Suite à l'audition du 15 février 2023, le Pôle universitaire d'innovation Loire Valley Innov' a été labellisé (phase 1), permettant pour le projet d'obtenir dès à présent 120 K€ de dotation pour poursuivre les actions déjà entreprises et préparer un dossier complet (phase 2) pour l'obtention d'un financement plus conséquent (entre 6 et 8 M€).

Cette labellisation est le fruit, d'une part, du fort investissement de ses neuf fondateurs (l'Université de Tours, l'Université d'Orléans, l'INSA Centre-Val de Loire, le CHRU de Tours, le CHR d'Orléans, le BRGM, le CNRS, l'INRAE et C-Valo) et, d'autre part, de l'engagement de ses nombreux partenaires (les collectivités territoriales, les chambres consulaires, l'INSERM, le CEA, les pôles et clusters, les incubateurs, ...). Le dossier complet de ce projet devra être déposé le 24 mai 2023.

➤ **Dialogue de performance 2023**

L'université va débiter un dialogue de performance avec le Rectorat. Cela constitue une nouvelle forme de dialogue, assez proche du dialogue stratégique de gestion (DSG) en vigueur les années précédentes. Il s'inscrit néanmoins dans le cadre de la préparation des futurs contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), qui se déploieront en trois vagues pour abonder les budgets des universités. Les dotations complémentaires obtenues dans le cadre des COMP devraient être allouées sur 3 ans (50% la première année, 30% la seconde et 20% la dernière), a priori des dotations non pérennes pour lesquelles l'université sera évaluée a posteriori. L'université de Tours souhaiterait faire partie de la deuxième vague des COMP, impliquant un dialogue avec l'État à l'automne 2023 pour financer des actions à partir de début 2024.

Avant la construction de son COMP, l'université de Tours va devoir réaliser avec le Rectorat un dialogue de performance 2023 dans un calendrier très serré :

- 28 avril 2023 : Transmission d'un bilan au Rectorat portant sur les projets des précédents DSG, sur les indicateurs et jalons du contrat pluriannuel d'établissement (CPE) et les politiques publiques financées. Ce bilan devra être finalisé et mis à jour pour le futur COMP (2024-2026 si l'université de Tours fait partie de la deuxième vague des COMP) ;
- Mi-mai 2023 : Dialogue de performance avec le Rectorat. Il faudra proposer trois projets parmi les politiques publiques nationales financées dans le cadre des COMP. L'enveloppe attendue est comprise entre 200 et 400 K€, pour une notification en juillet 2023.

#### ➤ **Renégociation du CPER 2021-2027**

Dans le cadre de la renégociation du Contrat de plan État – Région, une réunion s'est tenue à la Préfecture de Région le 29 mars en présence des différents financeurs impliqués (État, Région, Métropole).

L'université disposera des montants nécessaires pour mener à terme des opérations déjà bien avancées (construction d'un nouveau bâtiment pour l'EPU avec un complément de 9,5 M€ apporté par le CPER, phase 1 de la réhabilitation du site des Tanneurs avec un complément de 6 M€ apporté par le CPER).

Par ailleurs, le CPER permettra de mettre en œuvre de nouveaux projets :

- Travaux d'aménagement pour l'UFR d'Odontologie (avec une part universitaire de 3 M€ et une part hospitalière de 4,4 M€) ;
- Travaux de rénovation et de réhabilitation d'un bâtiment dédié à la biologie sur le site hospitalier de Bretonneau (6,5 M€ sur le CPER et 1,5 M€ sur le fonds de roulement de l'université), pour se doter d'un laboratoire L3 de plus grande taille et rapprocher des activités de recherche en biologie conduites à l'université et au CHU de Tours.
- Rénovation de bâtiments sur le site de Grandmont (G, E et I) avec un apport de 10,6 M€ apporté par le CPER et une part d'emprunt de l'université auprès de la Banque des territoires estimé à 7,11 M€ ;
- Construction d'une halle des sports sur le site Portalis, à hauteur de 4 M €, dont 2 M€ apporté par le CPER et 2 M€ financés par la CVEC ;
- Participation à la construction d'une résidence du Crous sur le site Portalis en remplacement du site Sanitas avec un apport de 1,4 M€ du CEPR

Au total, le CPER 2021-2027 s'élèverait à 42,4 M €, abondé de la manière suivante :

- 14 M € par la Région Centre – Val de Loire ;
- 14 M € par Tours Métropole – Val de Loire ;
- 14,4 M € par l'État.

Le CPER 2023-2027 ainsi révisé devrait être signé au plus tard avant l'été 2023, avec la contrainte que toutes les opérations prévues soient réalisées avant fin 2027.

#### ➤ **Calendrier**

M. le Président donne quelques dates clés des événements des prochaines semaines :

- 12/04 après-midi : Conférence territoriale sur la vie étudiante organisée par le Rectorat.
- 13/04 : Conférence métropolitaine sur l'enseignement supérieur et les formations en apprentissage. Cet événement a finalement été décalé au 12 juin 2023.
- 12-13/04 : Élection partielle visant à pourvoir un siège au Conseil d'administration de représentant.e au sein du collège des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés (3 candidatures valides ont été reçues).

➤ **Commissions et groupe de travail**

M. le Président rappelle qu'il reste un nombre important de sièges vacants dans certaines commissions consultatives de l'université. Un nouvel appel à candidatures sera communiqué aux élu.e.s étudiant.e.s dans les prochains jours afin de pourvoir ces sièges lors du Conseil d'administration du 05 juin 2023.

Par ailleurs, M. le Président encourage un.e étudiant.e élu.e au Conseil d'administration à siéger au sein du groupe de travail chargé de la révision des statuts, à la place de M. Achille CASSIOT.

➤ **Blocage des Tanneurs**

M. le Président rappelle que le Conseil d'administration de l'université a voté le 6 mars 2023 et à l'unanimité une motion déposée par des collectifs et soutenus par des organisations syndicales où elle affirmait sa préoccupation face au projet de réforme des retraites et s'associait aux demandes de retrait. Il rappelle néanmoins que tout.e étudiant.e ou personnel est libre de soutenir ou non le mouvement, que c'est une décision individuelle, même si elle s'inscrit dans le cadre collectif d'une mobilisation.

Dans ce contexte de mobilisation nationale, les sites universitaires Tanneurs, Clouet et Fromont sont bloqués depuis le 15 mars 2023. En concertation avec les directeurs d'unité de formation et de recherche (UFR) L&L et ASH, il a jusqu'à maintenant été décidé ne pas ouvrir ces sites car les conditions requises pour en assurer la sécurité n'étaient pas garanties. Dès lors, aucune activité pédagogique, scientifique ou culturelle ne se sont tenues au sein de ces sites depuis le 15 mars.

Des assemblées générales étudiantes se tiennent régulièrement, mobilisant à ce jour entre 200 et 250 étudiant.e.s. Suite à ces assemblées générales et chaque fois que cela est nécessaire, une cellule dite de veille sociale, réunit outre le président et nos vice-présidents à la CFVU, les directeurs des composantes ASH et L&L, les responsables administratifs de ASH et L&L, le DGS et la directrice de cabinet du président, mais aussi le directeur du service intérieur, le chargé de la sûreté, les directrices du service culturel et de la communication et le responsable de la BU des Tanneurs. C'est suite à ces réunions, où les situations nationale et locale sont analysées, que des décisions sont prises et que nous communiquons vers les personnels et étudiant.e.s concerné.e.s.

M. le Président rappelle que la relocalisation de l'ensemble des cours est extrêmement difficile, voire impossible, les sites bloqués étant en temps normal très utilisés. Certains enseignements ont pu néanmoins être déplacés, notamment ceux liés à des concours.

Le blocage desdits sites est intervenu après 7 à 8 semaines d'enseignements. Pour la composante Lettres et Langues, après la semaine du 3 avril (semaine 11), il ne restera principalement plus qu'une semaine de cours (semaine 12) avant la pause pédagogique de deux semaines. Pour la composante Arts et Sciences Humaines, il restera deux semaines de cours (semaine 12 et 13) avant la pause pédagogique d'une semaine.

Aussi, il est nécessaire de s'interroger sur les modalités de poursuite des enseignements et d'organisation des évaluations. Une réunion exceptionnelle de la Commission de la formation et de la vie universitaire se tiendra le vendredi 7 avril 2023 afin d'aborder ces points.

En dehors des assemblées générales et cellules de veille sociale, M. le Président a été amené à rencontrer les deux vice-présidentes étudiantes et quelques étudiant.e.s mobilisé.e.s. Après plus de deux semaines de blocage et au regard du contexte national, M. le Président a encouragé les parties prenantes à développer d'autres formes de mobilisation que les blocages, en rouvrant les sites en dehors des journées de mobilisation nationale. Cette solution, qui permettrait une reprise des activités, ne semble pas retenue à ce jour par les étudiant.e.s mobilisé.e.s. Par ailleurs, en cas de réouverture des sites, il y a une crainte que les sites soient occupés, ce qui amène à des risques de dégradation, comme cela s'est produit dans d'autres universités que la nôtre ces dernières semaines.

M. Alain BIDEAU tient à rappeler que peu d'étudiants participent effectivement aux assemblées générales, qui n'ont qu'une apparence de démocratie. Il rappelle également que le blocage d'un site universitaire est illégal. Enfin, il considère que la position de l'université visant à soutenir la contestation contre la réforme des retraites est très inconfortable, tant sur le plan pédagogique qu'institutionnel, dans ce contexte particulier de blocage.

### **2.2. Information sur la visite du HCERES (23-25 mai 2023)**

Du 22 au 25 mai 2023, le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) réalisera l'évaluation de l'Université de Tours pour la période 2018-2022.

A l'occasion de cet audit, le HCERES va organiser près de 80 entretiens, pour lesquels il a sollicité un panel de représentant.e.s :

- D'enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.euse.s des trois conseils centraux ;
- Des personnels BIATSS ;
- Des étudiant.e.s des trois conseils centraux.

Des membres du CA sont élus pour participer à ces différents panels.

Par conséquent, le Conseil d'administration doit désigner les représentants suivants :

- 4 enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.euse.s, dont deux femmes et deux hommes, deux professeurs des universités et deux maître.sse.s de conférences ;
- 3 représentant.e.s des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS), soit un.e par liste représentée au Conseil d'administration ;
- 3 représentant.e.s étudiant.e.s, soit un.e par liste représentée au Conseil d'administration.

Sont candidat.e.s pour participer à ces entretiens à l'occasion de la visite du HCERES du 23 au 25 mai 2023 :

- Représentant.e.s des enseignant.e.s enseignant.e.s-chercheur.euse.s : M. Olivier PICHON, Mme Claude OPHELE ; Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT ; M. Marc CLASTRE ;
- Représentant.e.s des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS) : Mme Lucie LEPAGE pour la liste « Autrement 2020 », Mme Gwenaëlle BAUDET pour la liste « Alternative », Mme Juliette ROUSSEAU pour la liste « L'Université Ensemble » ;
- Représentant.e.s des étudiant.e.s : M. Tristan ROGER pour la liste « Uni pour la réussite », M. Léo CORDAT pour la liste « SET et Solidaires étudiant.e.s », Mme Joëla LAPLEAU-GIRARD pour la liste « Bouge ton Campus ».

### **2.3. Information sur le projet NEOLAiA**

Mme Colombine MADELEINE présente le projet d'Université européenne NEOLAiA, qui fédère neuf universités membres (Bielefeld Universität - Allemagne, Universidad de Jaén - Espagne, Örebro Universitet - Suède, Ostravska Universita - République Tchèque, Università degli Studi di Salerno - Italie, Universitatea Stefan cel Mare Suceava - Roumanie, University of Nicosia - Chypre, Siauliai Valstybinė Kolegija - Lituanie).

Il vise à promouvoir des valeurs communes, renforcer l'identité européenne et renforcer l'attractivité et la compétitivité des universités dans l'espace européen.

Le projet d'université européenne porté par ces neuf membres a été soumis pour la seconde fois début 2023. Les résultats seront connus fin juin, sachant que seulement trois à quatre universités européennes parmi les 27 candidatures seront retenues (contre 19, 21 et 4 alliances retenues lors des trois premiers appels à projet). Le contenu du projet d'université européenne inclut la gouvernance, l'enseignement (l'université de Tours étant le coordinateur), la diversité et l'inclusion, la mobilité, la recherche, l'entrepreneuriat, le plurilinguisme, la science ouverte et la transformation digitale.

M. Philippe ROINGEARD s'interroge sur la possibilité d'intégrer les partenaires européens historiques de l'Université de Tours dans le domaine de la recherche, afin d'appuyer les appels à projet en se présentant comme un partenaire européen fort.

M. le Président indique que si les universités européennes se sont initialement construites principalement sur la formation, il existe aujourd'hui une volonté (nationale et européenne) de s'appuyer sur ces consortium pour construire des projets de recherche européens. Mme Colombine MADELEINE précise que cette volonté d'Universités européennes de recherche semble être partagée par les ministères.

### 3. AFFAIRES FINANCIÈRES

#### 3.1. Débat d'orientation budgétaire 2024 et cadrage du BR1 2023

Mme Christine GEORGELIN rappelle à titre liminaire que le débat d'orientation budgétaire constitue un moment clé de la temporalité budgétaire de l'établissement.

##### ➤ Contexte

###### ○ *Éléments de contexte*

Le contexte budgétaire de l'établissement dépend de variables externes et internes.

Il est tout d'abord possible de constater que le contexte budgétaire s'inscrit dans une conjoncture économique fortement incertaine, caractérisée par :

- un « boom » sur le prix des énergies (électricité, gaz), impactant notre capacité d'autofinancement (CAF) ;
- des retards d'approvisionnement, un renchérissement sensible de certaines fournitures et services, constituant un handicap pour nos capacités d'action, notamment dans le domaine de l'immobilier et de la recherche.

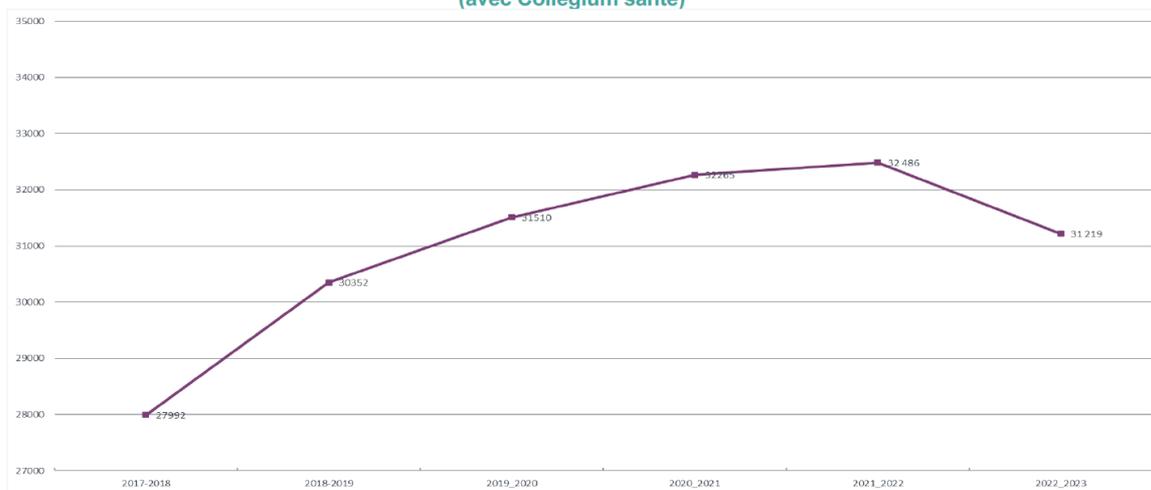
Au niveau interne, l'université accuse un déficit au compte financier 2022, rendant nécessaire une révision de la trajectoire financière de l'établissement. Par ailleurs, l'université connaît un retard dans la réalisation de certaines actions programmées, en particulier en matière d'investissement, en raison de difficultés de recrutement. Le contexte budgétaire de l'établissement s'inscrit enfin dans le cadre de la mise en œuvre ou construction de plusieurs schémas (plan de sobriété, schéma directeur de la vie étudiante, schéma directeur de l'énergie, etc.).

###### ○ *Éléments de caractérisation*

Il est possible d'observer un début de décroissement de la démographie étudiante, qui devrait se poursuivre au cours des prochaines années au regard des effectifs des futurs néo-bacheliers. Cette diminution, probablement pas homogène entre composantes, devrait permettre à l'université de réduire son volume d'heures complémentaires, y compris avec la mise en place de la nouvelle offre de formation.

## 1.Éléments de caractérisation: évolution des effectifs étudiants

(avec Collegium santé)



Le taux d'encadrement s'est encore légèrement dégradé par rapport à 2021. Ce phénomène est globalement uniforme dans toutes les universités, mais il se traduit de manière différenciée.

La subvention pour charges de service public (SCSP) par étudiant s'améliore très légèrement pour l'université pour l'année 2022. Néanmoins, l'université de Tours est encore assez loin des taux de certaines universités telle que l'université de Poitiers.

Le ratio ressources propres / produits encaissables s'élève à 18,3 % en 2023, ce qui constitue un chiffre raisonnable très éloigné du seuil d'alerte fixé à 13 %.

Le ratio dépenses de personnels / produits encaissables (appelé « ratio Dizambourg ») s'élève quant à lui à 83,1 % en 2023. L'université de Tours est ainsi située très légèrement au-dessus du seuil d'alerte fixé à 83 %. Mais cela est dû principalement à un décalage de recettes perçues en avance qui avaient conduit à un ratio Dizambourg assez bas de 79,9% en 2021. En lissant recettes et dépenses sur deux années, le ratio aurait été de 81,6%.

### ➤ Marges financières

#### ○ *Projection des charges 2024*

Au niveau des charges, la masse salariale constitue le poste de dépenses le plus important. Pour 2024, il s'élèverait à 189 M €, contre 183,1 M € en 2023, soit une augmentation de + 3,22 % par rapport au budget initial 2023.

Après réestimation des dépenses d'énergie au regard du cours actuel de l'électricité et du gaz, il est possible d'envisager pour 2024 une légère baisse de ce poste de dépenses de - 0,88 % par rapport au budget initial 2023. Les coûts s'élèveraient ainsi à 6,5 M €.

Sur les autres postes de dépenses, il est proposé de les maintenir à 28 M€.

Au niveau des produits, il est projeté une augmentation de 4,93 % de la SCSP pour 2024 par rapport au budget initial 2023. Il convient toutefois de noter que cette augmentation ne permet pas de compenser la hausse des dépenses de personnel liée principalement à la non-compensation du dégel du point d'indice.

Mme Christine GEORGELIN précise que les universités ont vu leur masse salariale augmenter entre 2019 et 2022 à hauteur de + 10,4 %. À l'université de Tours, cette hausse s'élève à hauteur de 9,6% entre 2019 et 2022 (avec +5,7 % entre 2021 et 2022).

### ➤ Orientations budgétaires pour le budget initial 2024

Le budget initial 2024 va être impacté par le dialogue de performance mis en place par l'État (dans la perspective des futurs contrats d'objectifs, de moyens et de performance – COMP), qui permet de financer des projets sur trois ans dès lors qu'ils répondent à quatre objectifs de politiques publiques nationales :

- Formation aux métiers d'avenir ou en tension ;
- La réussite et le bien être des étudiant.e.s ;
- L'excellence de la recherche et de l'innovation ;
- La transition écologique et le développement soutenable ;

Par ailleurs, les projets pourront répondre à deux objectifs complémentaires :

- L'amélioration du pilotage de l'établissement ;
- Un objectif librement choisi par l'établissement.

Le dialogue de performance permettrait d'obtenir entre 3 et 5 M € sur trois ans. La reconduction de ces moyens sera conditionnée à la capacité à réaliser les jalons des projets et à atteindre les cibles des indicateurs dans la période impartie.

Dans le cadre du budget initial 2024, il est possible de noter 6 projets structurants pour l'établissement :

- PIA 4 Loire Val Health : Une demande de 15 M € sur 8 ans a été déposée. Une réponse devrait être obtenue en juin 2023.
- NEOLAiA : Une demande de 1,6 M € a été déposée dans le cadre de l'appel à projets « Universités européennes ».
- Pôle universitaire d'innovation Loire Valley Innov' : Ce projet labellisé a obtenu une subvention de 120 K € pour 2023. Il pourrait être ensuite financé à hauteur de 8 M €, tous partenaires confondus.
- ASDESR : Dans le cadre de la mesure 8 du Plan d'action national pour l'Amélioration de la Participation Française aux dispositifs Européens de financement de la recherche et de l'innovation (PAPFE), un appel à projets d'accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ASDESR) a été lancé par le Secrétariat général pour l'investissement. Un projet a été déposé par l'université d'Orléans, avec l'université de Tours, l'INSA CVL et le CNRS comme partenaires. Si le projet est accepté, il apportera une subvention d'environ 1 M € à l'université de Tours, afin de renforcer la formation continue et la capacité à déposer des projets européens.
- AMI CMA volet « Santé et numérique » : L'université de Tours va déposer une demande de financement de 1,25 M € à l'automne 2023 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir », qui vise à former les étudiants et experts en santé de demain en finançant des formations dédiées au numérique en santé.
- Data centre : Le coût de sa mise en œuvre s'élèvera à hauteur de 350 K € en 2024 et, à terme, de 445 K € / an.

La présidence propose les orientations budgétaires suivantes pour l'année 2024 :

- Transition écologique :
  - o Orientation 1 : Valoriser l'économie circulaire (réduction des objets à usage unique, développement d'une organisation permettant d'avoir accès à des fournitures réutilisables) ;
  - o Orientation 2 : Valoriser les mobilités décarbonées (facilitation de l'accès à un espace de réparation de vélos, communication régulière sur les offres alternatives à la voiture individuelle) ;
  - o Orientation 3 : Préserver la biodiversité (animation et développement d'espaces partagés végétalisés, limitation de l'artificialisation des sols et maximisation des surfaces végétalisées, abris pour la faune).
- Lutte contre la précarité des personnels : les dépenses devront être modérées en fonction du nombre de départs à la retraite en 2024.
  - o Réflexion sur l'organisation générale de la politique sociale ;
  - o Aides pour les transports en commun ;

- Poursuite de la campagne de cédésation des Biatss sur missions pérennes (pour les CDD entre 4 et 5,5 ans d'ancienneté) ;
- Dès 2023, refonte de la grille salariale des enseignant.e.s en CDI : un groupe de travail sera créé prochainement ;
- Création d'un ou deux postes de maître.sse.s de conférences ;
- Pas de republication immédiate pour la campagne d'emploi des enseignant.e.s chercheur.e.s, remplacement par une année d'ATER ; cela signifie que pour les emplois pourvus par des titulaires pendant l'année 2023-2024, dont on apprendra la vacance pour septembre 2024, il ne sera pas possible de republier directement le poste ;
- Ouverture de concours par le biais des dispositifs de recrutements sans concours et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, mais en nombre plus modéré que l'an dernier ;
- Travail sur le repyramidage des personnels Biatss relevant des filières ITRF.
- Formation
  - Actions en lien avec la transition écologique (sensibilisation aux enjeux de la transition écologique des Biatss, puis des enseignant.e.s-chercheur.e.s dans les unités de recherche)
  - Axes prioritaires : travail avec les scolarités de composantes et services centraux (procédures, PEGASE, etc.), suivi de la mise en place de la nouvelle offre de formation ;
  - Axes formation continue et apprentissage : Appel à projets Digital FCU, ASDESR, montée en puissance des BUT dans les IUT et des formations en apprentissage à l'UFR de Pharmacie.
- Recherche :
  - Actions relatives à la transition écologique et sociale (diagnostic labo 1point5 pour toutes les unités de recherche), intégration d'indicateurs « transition écologique et sociale » dans les tableaux de bord des laboratoires, réflexion sur les critères d'évaluation de la recherche ;
  - Autres axes prioritaires : sciences avec et pour la société (SAPS), structuration du collège doctoral et suivi du devenir professionnel des docteurs
- Vie étudiante et de campus :
  - Santé : montée en charge du service de santé universitaire (SSU) afin de permettre la transformation en service de santé étudiante (SSE)
  - Handicap : mise en accessibilité des sites Tanneurs et Fromont, application de guidage aux Tanneurs ;
  - Accueil et intégration des étudiant.e.s
  - Pilotage des projets CVEC : développement d'une plateforme de dépôt et gestion des projets CVEC
  - Développement de campus habités en lien avec la transition écologique (gymnase BBC et toiture végétalisée, résidence universitaire Crous sur Portalis)
- Immobilier :
  - Réalisation des projets CPER 2021-2027,
  - Poursuite des réflexions sur les projets structurants à moyen terme (restructuration du pôle Tanneurs-Fromont, plan de circulation et projet paysager sur le site Grandmont, réflexion sur la capacité de l'établissement à conserver le bâtiment du CESR, etc.). Ces différents projets ont nécessairement une dimension pluriannuelle.
- Gestion et pilotage :
  - Développement des ressources propres,
  - Amélioration du suivi et du pilotage de la masse salariale,
  - Développement du système d'information décisionnel.

M. Philippe ROINGEARD regrette le manque d'ambitions en termes de moyens pour la recherche. Il ne comprend pas pourquoi l'université se prive du dispositif national à savoir les chaires de professeur junior (CPJ), contrairement aux universités de Poitiers, Angers, Orléans.

M. le Président précise que ce point sera rediscuté prochainement avec les organismes nationaux de recherche. Par ailleurs, il rappelle l'ambition de l'université de Tours en termes de recherche, notamment dans le cadre du projet Loire Val Health déposé dans l'AAP « Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES) ».

M. Benoît WOLF rappelle que le débat d'orientation budgétaire est un moment qui permet de proposer, dans le cadre de l'élaboration du budget initial 2024, des éléments forts dans la transition écologique et la politique des emplois.

En ce qui concerne la question des déplacements domicile-travail, il souhaite que soit mis en place un dispositif de soutien financier proposant une alternative à l'utilisation de la voiture. Pour ce qui est des déplacements professionnels, il propose que la production de l'empreinte carbone générée par chaque déplacement soit jointe avant toute signature, avec l'aide du site labo1point5.

Il insiste ensuite sur la responsabilité de l'employeur de former ses agents sur les questions de transition écologique. À ce titre, il suggère qu'une sensibilisation soit opérée non pas par catégorie d'emplois mais par collectif de travail (site, équipes de recherche, composante).

Sur la politique des emplois, il note que les orientations proposées sont prudentes et tiennent compte du contexte budgétaire imposé par l'État. Pour autant, il souhaite que soit menée une négociation, sur le fondement de l'article L. 222-3 du code général de la fonction publique, portant sur les rémunérations et la gestion de carrière des personnels Biatss en CDD et CDI. Il fait état de la situation d'un personnel contractuel de l'université, avec 15 années d'ancienneté, qui dispose à ce jour d'une rémunération proche du salaire minimum. Il invite également l'équipe présidentielle à aborder dans le cadre des orientations budgétaires la trajectoire indemnitaire de la composante fonctionnelle du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (C2 du RIPEC) mais également la trajectoire de la politique indemnitaire des personnels Biatss.

En ce qui concerne, enfin, l'immobilier, il soutient les orientations proposées par l'équipe présidentielle.

Mme Christine GEORGELIN est consciente que certains personnels de l'université n'ont pas une rémunération salariale suffisante. Cette situation n'est pas isolée et est problématique. Toutefois, l'État ne donne pas assez de masse salariale à l'université de Tours pour que cette dernière fonctionne correctement. De plus, elle regrette que l'État ne compense pas financièrement les mesures qu'il décide et qui impactent l'université.

Elle rappelle que l'équipe présidentielle s'est engagée à améliorer les conditions de travail des agents de l'université.

Enfin, en ce qui concerne l'augmentation des bénéficiaires de la composante fonctionnelle du RIPEC, elle s'interroge sur les moyens mobilisables pour permettre cela étant donné que la SCSP versée par l'État ne permet pas de remplir l'objectif de 35 à 40 % de bénéficiaires. Il s'avère également difficile de savoir comment l'État va financer pluri-annuellement les composantes fonctionnelle (C2) et individuelle (C3) du RIPEC.

M. Thierry CHAILLOUX insiste sur la nécessité de réaliser dans les délais impartis les actions financées dans le cadre du Contrat de plan État-Région (CPER) afin de ne pas perdre les crédits afférents. Par ailleurs, il s'interroge sur la réelle marge de manœuvre de l'université au regard du contexte national (hausse des dépenses énergétiques) et local (compte financier 2022 déficitaire).

Mme Christine GEORGELIN rappelle que le compte financier 2022 comprend un solde budgétaire de + 10 M €. Le déficit du compte de résultat, qui s'élève à -2,7 M €, après deux années fortement excédentaires (aux alentours de 6M€), est principalement lié à un décalage budgétaire et elle rappelle que la non-compensation du point d'indice y contribue à hauteur de 2,8 M€.

M. le Président tient à remercier Tours Métropole Val de Loire pour son engagement de 14 M € sur le CPER 2021-2027. Il confirme que les opérations immobilières financées au titre du CPER 2021 – 2027 pourront être réalisées d'ici 2027.

M. Philippe ROINGEARD demande si la gouvernance dispose d'une projection sur la démographie étudiante pour l'année universitaire 2023-2024.

Mme Christine GEORGELIN répond qu'il devrait y avoir une légère baisse au niveau des entrées. Toutefois, il est difficile de s'engager sur des chiffres à ce stade.

M. Christophe DOS SANTOS approuve la position de l'établissement en ce qui concerne les chaires de professeurs juniors (CPJ). Même si ce dispositif peut constituer une bonne idée à court terme, il induit de réels problèmes à long terme puisqu'il ne permet pas nécessairement de garder ces enseignant.e-chercheur.e au sein de l'établissement. Or, l'université a impérativement besoin de professeur.e des universités titulaires.

M. Philippe ROINGEARD rejoint M. Christophe DOS SANTOS sur la nécessité d'accueillir de nouveaux enseignant.e.s-chercheur.e.s titulaires. Toutefois, en refusant ce dispositif, l'université se prive de ressources.

M. le Président rappelle que le gouvernement s'était engagé à créer des CPJ et de nouveaux postes de titulaires. Or, à ce jour, seules les CPJ ont été créées.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les priorités et orientations pour l'élaboration du budget initial 2024 par la délibération n°2023-26.

#### ➤ **Cadrage pour la préparation du budget rectificatif 2023 n°1**

Mme Christine GEORGELIN présente le cadrage pour la préparation du budget rectificatif 2023 n°1. Le compte financier 2022 a été voté avec un déficit de 2,76 millions. En temps normal, ce vote aurait déclenché les dispositifs législatifs imposant au Conseil d'administration le vote d'un plan de retour à l'équilibre.

Toutefois, conscient que la non-compensation du point d'indice ainsi que la hausse des factures d'énergie allaient nécessairement impacter les comptes de résultat 2022, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a demandé au Rectorat une certaine mansuétude et une appréciation pluriannuelle des éléments financiers.

Dans ce contexte, l'Université de Tours et le Rectorat ont étudié la trajectoire à suivre et ont convenu de la réalisation d'un budget rectificatif plus précoce, pour le Conseil d'administration du mois de juillet, complété par un second budget rectificatif exceptionnel en fin d'année.

Le cadrage pour la préparation du budget rectificatif prévoit une économie globale de l'ensemble des charges de fonctionnement, hors énergie, de 5%. Au regard de l'inflation, cet objectif nécessitera des efforts de chaque direction et composante, notamment de celles n'ayant pas pleinement participé à l'effort de réduction de 10% par rapport à 2022, demandé pour l'établissement du Budget initial 2023.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le cadrage pour la préparation du budget rectificatif 2023 n°1 par la délibération n°2023-26.

## **4. RESSOURCES HUMAINES**

### **4.1. Lignes directrices de gestion sur le repyramidage des enseignants-chercheurs**

M. le Président indique que les lignes directrices de gestion ministérielles sur le repyramidage des enseignant.e.s-chercheur.e.s n'ont toujours pas été publiées.

Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN présente les lignes directrices de gestion de l'université de Tours relatives au repyramidage des enseignant.e.s-chercheur.e.s.

Elle rappelle à titre liminaire que ces lignes directrices de gestion ont été élaborées à partir du Décret n°2023-172 du 9 mars 2023 relatif à la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés et le projet de lignes directrices de gestion ministérielles. Elles ont été élaborées par un groupe de travail animé par la vice-présidente en charge des moyens et la Présidente du Conseil académique (CAC), qui associe des élu.e.s

du CAC et des représentant.e.s des organisations syndicales siégeant au Comité social d'administration (CSA).

Les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée de 4 ans après avis du CSA et approbation du CA. Elles prennent effet à compter de la date de transmission au Rectorat. Elles peuvent faire l'objet d'une révision si nécessaire au cours de la période de 4 ans.

Le décret du 9 mars 2023 a procédé à différentes modifications :

- Possibilité d'ouvrir une promotion sur deux sections d'un même groupe disciplinaire ;
- Interspersion de l'ordre des instances consultatives : avis du Conseil national des universités (CNU), puis de l'instance locale ;
- L'instance locale n'est plus le CAC siégeant en formation restreinte aux enseignant.e.s-chercheur.e.s et assimilé.e.s (CAC-R) mais un comité de promotion chargé de :
  - o Émettre un avis sur chaque candidature ;
  - o Retenir au plus 4 candidat.e.s pour l'audition ;
  - o Auditionner les candidat.e.s.
- Le CAC-R n'intervient plus que pour la désignation des membres des comités de promotion ;
- Le comité de promotion est composé d'un président appartenant au corps des professeur.e.s des universités et de 4 professeur.e.s des universités au minimum, dont au moins deux de chaque discipline concernée.

Les lignes directrices de gestion ministérielles réaffirment les 3 grands objectifs du plan RH :

- Améliorer la capacité d'action pédagogique et scientifique par l'augmentation des enseignant.e.s-chercheur.e.s au niveau des professeur.e.s des universités, en particulier dans les sections les plus déficitaires ;
- Améliorer le déroulement de carrière pour les maître.sse.s de conférences expérimenté.e.s ;
- Améliorer l'accès des femmes aux corps supérieurs.

Les lignes directrices de gestion de l'université de Tours déclinent et précisent les textes nationaux. Elles commencent par affirmer des orientations générales, à savoir :

- Le traitement équitable des dossiers ;
- Le respect de l'égalité professionnelle femmes – hommes ;
- L'égalité de traitement des personnels en situation de handicap ;
- Le respect des règles de déontologie ;
- La transparence et l'accompagnement.

Les lignes directrices de gestion formalisent les pratiques et la procédure suivies l'an dernier en ce qui concerne le choix des sections retenues pour le repyramidage. Le choix des sections est opéré par un groupe de travail composé d'élu.e.s du CAC, qui s'appuie sur les données démographiques de l'établissement mises à jour chaque année et des données anonymisées relatives :

- Au ratio professeur.e.s des universités / maître.sse.s de conférences ;
- À l'ancienneté, en particulier l'ancienneté dans le corps et la possession de l'HDR,
- À l'équilibre femmes / hommes,
- Au nombre de promovables par section,
- Au déficit de professeur.e.s des universités dans la section concernée.

La proposition du groupe de travail est ensuite soumise à l'avis du CAC, du CSA, puis à l'approbation du CA. Un bilan des travaux du groupe de travail est publié chaque année.

Les LDG affirment également des orientations sur les choix de sections :

- Privilégier les sections dans lesquelles le vivier de promovables compte des femmes ;
- Regrouper de sections uniquement lorsque les viviers sont réduits et en cohérence avec les pratiques de l'établissement ;

- Effet mémoire sur une liste de sections qui pourront être prises en compte prioritairement.

M. le Président précise qu'il y a eu un moment de tension entre les établissements et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche (MESR) quant aux sections retenues pour le repyramidage. En effet, le MESR a remis en cause les choix de certains établissements lorsque le ratio professeur.e.s des universités vis-à-vis des enseignants chercheurs de la section est supérieur à 40% au niveau national (voire dès 36%). France Universités a critiqué unanimement la décision du MESR, qui intervient après les décisions des CA des établissements. Le MESR a exceptionnellement validé les décisions des établissements pour 2023.

En ce qui concerne les comités de promotion, les lignes directrices de gestion de l'université de Tours proposent une composition plus fournie :

- 4 professeur.e.s des universités ou assimilé.e.s extérieur.e.s à l'établissement, spécialistes de la discipline, ou 6 en cas de promotions à 2 sections, proposé.e.s par les commissions scientifiques disciplinaires paritaires (CSDP) ;
- 1 professeur.e des universités représentant le Président et relevant d'une discipline scientifique étrangère à celle des candidat.e.s ;
- 2 professeur.e.s des universités élu.e.s au CAC relevant d'une discipline scientifique étrangère à celle des candidat.e.s, dont l'un préside le comité.

Les comités comportent au moins 40 % de chaque sexe et ne doivent pas comprendre plus d'un.e directeur.rice de recherches. Enfin, la composition vise une représentation équilibrée des thématiques disciplinaires des candidat.e.s.

L'examen des dossiers se fera par deux rapporteur.reuse.s, dont l'un.e est extérieur.e à l'université de Tours et l'autre est un.e professeur.e des universités élu.e au CAC.

À l'issue des travaux des comités de promotion, une commission *ad hoc* est chargée de proposer au chef d'établissement, pour éclairer sa décision, une liste des candidatures retenues. Cette commission sera composée des 4 professeur.e.s des universités ou assimilé.e.s représentant le Président et ayant siégé dans les comités de promotion et de 4 professeurs représentant.e.s élu.e.s au CAC.

Les LDG affirment un certain nombre d'orientations :

- Prendre en compte le caractère spécifique de cette voie d'accès au corps des professeur.e.s des universités ;
- Prendre en compte les finalités du dispositif : amélioration du déroulement de carrière des maître.sse.s de conférences expérimenté.e.s, accès des femmes aux corps supérieurs ;
- Prendre en compte des éléments ayant pu représenter un frein dans le déploiement des carrières ;
- Valoriser les parcours équilibrés ;
- Prendre en compte l'investissement dans des responsabilités collectives au sein de l'établissement ;
- Prendre en compte les conditions et le contexte général de l'exercice.

M. Emmanuel NERON souhaite que l'avis des directeur.rice.s de composante soit recueilli pour les dossiers de candidature.

Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN indique que ce point a été longuement discuté au sein du groupe de travail, mais n'a pas été retenu pour différentes raisons. Le groupe de travail était soucieux de préserver les conditions d'équité entre les candidats, qui peuvent émaner de différentes composantes, certaines composantes étant dirigées par des maîtres de conférences alors que le décret ne prévoit que des avis de professeurs des universités. Par ailleurs, M. le Président précise que cela n'est pas prévu par le décret susmentionné ou les lignes directrices de gestion ministérielles.

M. Emmanuel NERON estime que l'avis du ou de la directeur.rice de composante aurait pu être éclairant pour les membres du comité de promotion. Par ailleurs, il trouve délicat que l'université de Tours n'ait pas la même procédure que l'université d'Orléans sur ce point,

alors que certains laboratoires sont mutualisés entre ces deux établissements. M. le Président indique qu'il a consulté les universités membres de l'AUREF sur cette question, et que parmi les 22 universités qui ont répondu, l'université d'Orléans est la seule université prenant en compte des avis des directeur.rice de composantes.

M. Hovig TER MINASSIAN estime que l'absence d'avis de directeur.rice de composante permet d'éviter les conflits d'intérêt.

M. Philippe ROINGEARD trouverait pertinent de situer le ou la candidat.e au regard de la stratégie de l'unité de recherche. À ce titre, il serait bien que le ou la candidat.e indique comment ses recherches s'intègrent dans son unité de recherche. Par ailleurs, il souhaite que soient favorisés les enseignant.e.s-chercheur.e.s réalisant leurs recherches au sein d'une unité de recherches tourangelle.

Sur ce dernier point, Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN rappelle que cela n'entre pas dans les critères à prendre en compte dans le cadre d'une promotion individuelle. Par ailleurs, en ce qui concerne la première proposition, elle s'interroge sur les modalités d'évaluation d'un tel critère par les rapporteurs extérieurs.

M. Marc CLASTRE considère que les membres des comités de promotion sont en capacité d'apprécier si les recherches du ou de la candidat.e s'inscrivent dans la stratégie de l'unité de recherche.

M. le Président propose d'ajouter dans les lignes directrices de gestion le critère suivant : « Articulation des recherches du candidat avec la stratégie globale de recherche de l'unité ».

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les lignes directrices de gestion sur le repyramidage des enseignants-chercheurs par la délibération n°2023-27.

#### **4.2. Primes de charges administratives**

Mme Christine GEORGELIN présente la liste des fonctions ouvrant droit au bénéfice de la prime de charges administrative. Ce dispositif est fondé sur le constat que les enseignant.e.s et les enseignant.e.s-chercheur.e.s / praticien.ne.s-hospitalier.e.s ne sont pas éligibles au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) et que ces primes de charges administratives permettent de compenser cette non-éligibilité.

Les primes sont proposées eu égard aux différentes missions exercées par les enseignant.e.s, et sont équivalentes à la composante fonctionnelle (C2 du RIPEC).

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la liste des fonctions ouvrant droit au bénéfice de la prime de charges administratives, du taux de ces primes et des décharges de service par la délibération n°2023-28.

#### **4.3. Additif à la campagne d'emplois 2023 des Biatss**

M. le Président précise au Conseil que certains départs à la retraite ont été portés tardivement à la connaissance de l'université. Un additif à la campagne d'emploi 2023 des personnels BIATSS est ainsi nécessaire pour compenser ces départs.

Mme Christine GEORGELIN précise que cet additif accepte majoritairement l'ensemble des demandes déposées, à l'exception d'une demande de tuilage, ayant pour conséquence de créer un chevauchement trop long entre le départ de l'agent et la prise de poste de son ou sa remplaçant.e.

Mme Fabienne LABELLE s'interroge sur les bonnes pratiques de tuilage.

Mme Christine GEORGELIN précise qu'il n'existe, par principe, aucun tuilage à l'université sur les postes de titulaires. En revanche, lorsque l'agent est isolé sur son poste, il est possible d'envisager cette possibilité pour une durée d'un mois.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'utilisation à la rentrée 2023 des emplois Biatss vacants par la délibération n°2023-29.

#### **4.4. Modification du dispositif de formation des MCF stagiaires**

M. Florian MALRIEU présente les modifications du dispositif de formation des maître.sse.s de conférences stagiaires. Cette formation est obligatoire, et il est par conséquent prévu de manière statutaire une décharge de 32h de service pour les maître.sse.s de conférences stagiaires nouvellement arrivés. En contrepartie de cette décharge de service, un accompagnement autour de l'enseignement doit être organisé par les universités.

A Tours, les maître.sse.s de conférences stagiaires sont reçus individuellement en début d'année, avant d'être accompagnés de manière collective autour d'un tronc commun et d'une part optionnelle, fonction des disciplines et des parcours.

La modification présentée devant le Conseil d'administration envisage un passage de 26h à 32h de formation sur l'année, en intégrant de nouvelles thématique (sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes, prise en compte du handicap).

M. Emmanuel NERON s'interroge sur l'absence de thématiques liées à la recherche et à l'intégrité scientifique au sein de la formation.

Mme Florence ALAZARD précise que ces éléments sont en cours de travail à l'occasion de la mise en œuvre de la stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs, également appelée HRS4R (Human resources strategy for researchers) et seront intégrés à moyen terme au sein des formations des maître.sse.s de conférences stagiaires.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le dispositif de formation des maîtres de conférences stagiaires par la délibération n°2023-30.

### **5. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT**

#### **5.1. Propositions de la CFVU du 16 mars 2023 en matière de pédagogie**

M. Florent MALRIEU présente les propositions relatives à la pédagogie ayant reçu un avis favorable de la CFVU le 16 mars 2023 :

- Calendrier universitaire 2023-2024 : Ce calendrier, harmonisé avec l'université d'Orléans, est assez similaire à celui de l'année universitaire 2022-2023. M. le Président précise que la question des fermetures administratives sera abordée lors du prochain CA.
- Créations et modifications de diplômes d'université (DU) et interuniversitaires (DIU) : 5 ouvertures sont proposées au sein des UFR de médecine, odontologie et pharmacie. Des modifications de maquettes de DU et DIU sont également proposées. Enfin, il est envisagé la fermeture d'un DU. M. Florent MALRIEU précise que seule la partie pédagogique est concernée par la présente délibération. La partie financière sera étudiée lors du prochain CA, après avis de la commission des moyens.
- Adaptation des maquettes des bachelors universitaires de technologie (BUT) 3<sup>e</sup> année pour la rentrée 2023-2024 ;
- Modification des maquettes des BUT 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années pour la rentrée universitaire 2023-2024 ;
- Modification des maquettes et des modalités de contrôle de connaissances et de compétences du diplôme d'infirmier en pratique avancée (DIPA).

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 16 mars 2023 relatives à la pédagogie par la délibération n°2023-31.

M. Florent MALRIEU fait ensuite état des rapports d'auto-évaluation des IUT, qui sont présentés au CA pour information et discussion.

#### **5.2. Propositions de la CFVU du 16 mars 2023 en matière de conventions**

M. Florent MALRIEU présente les propositions relatives aux conventions ayant reçu un avis favorable de la CFVU le 16 mars 2023 :

- Convention relative à l'organisation de la formation d'infirmier en bloc opératoire ;
- Convention fixant les conditions d'organisation de l'examen d'accès aux écoles d'orthoptie des universités de Nantes, Rennes 1 et Tours pour la rentrée universitaire 2023 – 2024 ;
- Convention de partenariat entre l'université de Tours et le Centre de création contemporaine Olivier Debré.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 16 mars 2023 relatives aux conventions par la délibération n°2023-32.

## **6. RECHERCHE ET ÉTUDES DOCTORALES**

### **6.1. Modification du règlement de l'habilitation à diriger des recherches**

Mme Catherine BEAUMONT présente les modifications apportées au règlement de l'habilitation à diriger des recherches, qui ont eu pour objet de :

- Effectuer un toilettage de certaines reformulations faisant suite aux différentes discussions s'étant déroulées sur ce règlement ;
- Ajouter certains critères qualitatifs afin de ne plus se fonder exclusivement sur des critères quantitatifs ;
- Envisager la possibilité de faire appel à un extérieur lorsque cela s'avère nécessaire ;
- Clarifier la question des liens d'intérêt.

M. Benoît WOLF s'interroge sur la possibilité offerte aux collègues de pouvoir activer le compte professionnel de formation pour pouvoir assurer la prise en charge de l'inscription à cette formation.

M. le Président informe le Conseil que des recherches seront réalisées par la Direction des ressources humaines afin de déterminer si cette prise en charge est possible.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification du règlement de l'habilitation à diriger des recherches par la délibération n°2023-33.

### **6.2. Convention de partenariat avec le Studium**

Mme Catherine BEAUMONT présente la convention de partenariat avec le Studium, qui vise à permettre le développement international de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Val de Loire.

M. Benoît WOLF alerte sur la qualité de vie des agents au sein du Studium, certains agents ayant fait état de conditions de travail parfois dégradées.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention de partenariat avec le Studium par la délibération n°2023-34.

### **6.3. Points d'information**

Mme Catherine BEAUMONT porte à la connaissance du Conseil d'administration quelques points d'information.

#### **➤ Visite du HCERES**

Le HCERES a visité les écoles doctorales et les unités de recherche. Pour les premières, un argumentaire commun a été rédigé afin de contextualiser les retours ayant été formulés par le HCERES. Pour les secondes, et au regard de la très forte hétérogénéité du déroulement des visites, un retour d'expériences a été adressé au HCERES qui, après en avoir accusé réception, a informé l'Université que certains points soulevés seraient inscrits à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

#### **➤ Sciences avec et pour la société (SAPS)**

L'université de Tours organise, du 1<sup>er</sup> au 22 juin 2023, les « Jeudis des SAPS » (Sciences Avec et Pour la Société). Ces formations d'une demi-journée porteront sur quatre thématiques :

- Les enjeux de la médiation scientifique et des SAPS ;
- Vulgarisation, médiation : diffusion et partage du savoir scientifique ;
- Enjeux éthiques et déontologiques de la médiation scientifique ;
- Exemples d'action SAPS pour la diffusion des savoirs.

L'ensemble des informations relatives aux « Jeudis des SAPS » est à retrouver sur la page internet dédiée à la Recherche.

➤ **Programmes et équipements prioritaires de recherche**

Solveig Serre, Directrice de Recherche au CESR, est co-porteuse, pour le CNRS, d'un PEPR (programmes et équipements prioritaires de recherche) exploratoire sur les industries culturelles et créatives.

➤ **Compte-rendu de la Commission de la recherche**

Suite à quelques demandes, Mme Catherine BEAUMONT rappelle au Conseil d'administration que les comptes-rendus de la Commission de la recherche sont disponibles sur l'Intranet.

## **7. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES**

### **7.1. Modification des statuts de l'université**

Mme Colombine MADELAINE présente les modifications des statuts de l'université soumises à l'approbation du CA :

- Ajout des deux nouvelles composantes à l'article 8-1 (UFR Odontologie et IAE);
- Modalités d'élection du Président de l'université : L'objectif est de préciser et sécuriser les modalités d'organisation de l'élection du ou de la Président.e de l'université. L'article modifié formalise les modalités de dépôt de la candidature et le déroulement de la séance à laquelle il est procédé à l'élection.
- Mode de fonctionnement des conseils : Il est proposé d'opérer les modifications suivantes :
  - o Ajout d'un alinéa concernant les personnes invitées afin de se conformer aux pratiques actuelles ;
  - o Modification des règles relatives au quorum afin de prendre en compte la situation où des sièges sont vacants, notamment au CAC. Désormais, le quorum serait calculé en début de séance et impliquerait la présence de la moitié des membres en exercice.
  - o Mode d'approbation des délibérations : Les modalités de vote au sein de nos conseils sont très particulières par rapport à d'autres universités, puisqu'il est exigé à ce jour une majorité absolue des membres présents ou représentés. Il est proposé de passer à une majorité absolue des suffrages exprimés. Néanmoins, si la somme des votes blancs, nuls et des abstentions est supérieure ou égale aux votes favorables, alors la délibération n'est pas adoptée. Pour la désignation des membres dans les commissions, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise pendant deux tours de scrutin. À défaut de majorité, un troisième tour est réalisé à la majorité relative des suffrages exprimés.  
M. le Président donne des exemples pour illustrer l'impact de cette modification.
- Désignation des personnalités extérieures au CA : L'objectif est de préciser les délais et les modalités de dépôt des candidatures et l'organisation du vote.
- Élection à la présidence du CAC : Afin de tenir compte des modifications susmentionnées, il serait désormais exigé une majorité absolue des membres en exercice.

M. Benoît WOLF remercie les équipes pour le travail réalisé sur ce sujet. Cela permet de préparer l'avenir de manière apaisée. Les solutions proposées sont équilibrées et garantissent la collégialité.

Sur l'article 10 relatif à l'organisation de l'élection du ou de la Président.e de l'université, il ne retrouve pas la référence au comité électoral consultatif. M. Jérôme BARRÈRE explique que cette élection n'entre pas dans la compétence du comité électoral consultatif.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'université par la délibération n°2023-35.

### **7.2. Statuts de l'UFR d'Odontologie**

M. Frédéric DENIS présente les statuts de l'UFR d'Odontologie, 12<sup>ème</sup> composante de l'université de Tours. Les statuts ont reçu un avis favorable du conseil de l'UFR d'Odontologie le 28 février et sont soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil d'administration.

La composante sera administrée par un.e Doyen.ne, un.e Vice-Doyen.ne et quatre Assesseur.e.s (un.e assesseur.e en charge de la pédagogie, un.e assesseur.e en charge de la recherche, un.e assesseur.e en charge de la vie étudiante et un.e assesseur.e en charge des relations territoriales).

Le conseil de l'UFR sera composé de 11 membres répartis comme suit :

- deux sièges pour le collège des professeur.e.s des universités et personnels assimilés ;
- deux sièges pour le collège des autres enseignant.e.s-chercheur. e.s et assimilé.e.s ;
- un siège pour le collège des personnels administratifs techniques et de service,
- deux sièges pour le collège des usagers ;
- quatre sièges attribués aux personnalités extérieures.

L'élection du Doyen.ne pourra être programmée à l'issue de l'adoption par le Conseil d'administration des statuts de l'UFR d'Odontologie.

M. le Président précise que l'assesseur.e en charge des relations territoriales a un rôle important à jouer au regard de l'objectif de former des chirurgien.ne.s-dentistes pour l'ensemble de la région Centre-Val de Loire.

Mme Colombine MADELAINE s'interroge sur la majorité requise pour l'élection du ou de la Doyen.ne. Il est proposé d'ajouter la mention « des membres en exercice ».

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les statuts de l'UFR d'Odontologie par la délibération n°2023-36.

### **7.3. Délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics**

Mme Christine GEORGELIN présente les marchés publics nécessitant une délégation de pouvoir spécifique au Président de l'université :

- Le marché de fourniture d'équipements scientifiques pour le centre d'études et de recherche technologiques en microélectronique (CERTeM 5.0 – AO 3) ;
- Le marché de fourniture d'équipements pour la création de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Tours – 2<sup>ème</sup> tranche ;
- Le marché de location et de maintenance des matériels d'impression haut volume 2023-2028 ;
- L'avenant au marché « Contrat d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'air, ventilation et climatisation pour la période 2020-2028 ».

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics par la délibération n°2023-37.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 03 avril 2023

Le Président,

Arnaud GIACOMETTI